

Service Carrière Retraite

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT :
La réalisation ou le contrôle
des dossiers CNRACL



QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les employeurs territoriaux sont responsables des dossiers de retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

Les fonctionnaires territoriaux sont affiliés à la CNRACL s'ils sont titulaires et que leur temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures.

Le service gestionnaire de la CNRACL est la Caisse des Dépôts.

La Caisse des Dépôts s'appuie sur les Centres de gestion sur le fondement de conventions de partenariat pour accompagner les employeurs territoriaux dans la gestion des retraites de leurs personnels titulaires affiliés à la CNRACL.



A NOTER :

Les fonctionnaires territoriaux effectuant une durée de travail hebdomadaire inférieure à 28 heures cotisent au régime général de Sécurité Sociale et au régime complémentaire de l'IRCANTEC, comme les agents contractuels de droit public. Pour préparer leurs retraites, ils doivent contacter la Carsat et le CICAS (Centre d'Information, Conseil et Accueil des Salariés).

NOS MISSIONS : 2 MODES D'ACCOMPAGNEMENT

Une convention de réalisation :

L'employeur confie la réalisation complète des dossiers dématérialisés au Centre de gestion, tout en conservant les étapes de validation.

L'employeur réalise les dossiers non dématérialisés et les transmet au Centre de gestion pour contrôle.

Une convention de contrôle :

L'employeur réalise les dossiers dématérialisés et non dématérialisés, et les transmet au Centre de gestion pour contrôle.

LE SERVICE GESTIONNAIRE

2 agents du service Carrière Retraite du Centre de gestion assurent ces missions :

→ Nathalie SICOT
Sophie LEBEAU



- ▣ Réaliser ou contrôler des dossiers
- ▣ Conseiller et assister les collectivités territoriales et établissements publics affiliés
- ▣ Renseigner des actifs après signature d'un formulaire APR (Accompagnement Personnalisé à la Retraite)
- ▣ Intervenir sur le Droit à l'information

QUELQUES CHIFFRES 2019



Dans les collectivités et établissements affiliés au CDG 86 :

153 radiations des cadres de fonctionnaires pour admission à la retraite
dont 124 CNRACL, 29 IRCANTEC

210 affiliations réalisées

107 dossiers de liquidation réalisés par le CDG

128 fiabilisations de compte de retraite (CIR)

14 dossiers contrôlés par le CDG

10 dossiers de régularisation de service, de rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC, ou validation des services

Campagne de droit à l'information retraite 2019 :

350 RIS réalisés

41 RIS contrôlés

181 EIG réalisés

33 EIG contrôlés

Le Centre de gestion de la Vienne a signé une nouvelle convention de partenariat avec la Caisse des dépôts prenant effet au 01/01/2020 et propose de nouvelles conventions aux collectivités et établissements affiliés de la Vienne.

TARIFS 2020

adoptés par le Conseil d'Administration du 14/02/20



	convention réalisation	convention contrôle
Dossiers dématérialisés		
L'immatriculation de l'employeur	24,00	X
L'affiliation	8,00	X
Le dossier de demande de retraite :		
• Pension vieillesse « normale » et réversion	48,00	24,00
• Pension départ anticipé hors invalidité (carrière longue, catégorie active, fonctionnaire handicapé...)	65,00	32,50
• Pension départ anticipé pour invalidité	80,00	40,00
• Demande d'avis préalable	32,00	16,00
Qualification de CIR	24,00	18,00
L'étude de retraite : droits acquis, estimation de pension à 1 an de la date de départ	16€/heure	16€/heure
La fiabilisation du Compte Individuel Retraite	12,00	9,00
Le droit à l'information : réalisation de la saisie des données dématérialisées (historiques de carrière et pré-liquidation) devant être transmises à la CNRACL	24,00	18,00
Aide à la correction des anomalies sur déclarations individuelles	16€/heure	16€/heure
Dossiers non dématérialisés		
La demande de régularisation de services	24,00	24,00
La validation des services de non titulaire	32,00	32,00
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48,00	48,00

Votre CDG, assembleur de solutions RH sur le territoire



86
CENTRE DE
GESTION
de la fonction publique
territoriale de la Vienne



www.cdg86.fr